

2D

Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : Chez Monsieur Bernard Daniel 26 Quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE
439 604 349 RCS MARSEILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 11 mai ;
A 14 heures 30),

Les associés de la Société 2D, société civile immobilière au capital de 200 euros, divisé en 20 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Bernard DANIEL, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Philippe DANIEL, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Bernard DANIEL**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rappel de l'acte notarié** de donation reçu par Maître Pierre-François DEBERGUE le 21 décembre 2022.
- Constatation des donations de parts sociales intervenues par acte notarié
- **Modification corrélative de l'article 7 des statuts** relatifs au capital social et à la répartition des parts sociales.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- une copie de l'acte notarié,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance :

RAPPEL DE L'ACTE NOTARIÉ

Il est rappelé qu'aux termes d'un **acte de donation reçu par Maître Pierre-François DEBERGUE**, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée **IDN NOTAIRES**, titulaire d'un office notarial à **MARSEILLE, le 29 décembre 2022 et le 21 décembre 2022**, plusieurs donations de parts sociales de la **SCI 2D** ont été consenties.

Ledit acte est demeuré annexé aux présentes après mention.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Constatation des donations consenties par Monsieur Philippe DANIEL

L'Assemblée Générale prend acte et constate qu'aux termes de l'acte de donation reçu par **Maître Pierre-François DEBERGUE**, notaire à **MARSEILLE, le 29 décembre 2022**, **Monsieur Philippe DANIEL** a procédé à la donation de la **nue-propriété** de parts sociales de la société **SCI 2D**, avec **réserve d'usufruit à son profit**, au bénéfice des donataires ci-après désignés, à savoir :

DONATAIRES

1/ Madame Sarah Marie-Céline DANIEL

Née à Marseille (13000), le 28 novembre 1990

Demeurant à BLESSONVILLE (52120), 20 rue Principale

Célibataire,

Non liée par un pacte civil de solidarité,

De nationalité française,

Résidente au sens de la réglementation fiscale (article 4 B du Code général des impôts).

Désignation des parts sociales en nue-propriété

La nue-propriété de trois (3) parts sociales numérotées de **11 à 13**, entièrement libérées.

2/ Madame Amélie Marie Krista DANIEL,

demeurant à Le petit Paris Chemin du petit Paris 83640 Saint Zacharie

Née à MARSEILLE (13000) le 21 novembre 1992.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Désignation des parts sociales en nue-propriété

La nue-propriété de trois (3) parts sociales numérotées de **14 à 16**, entièrement libérées.

3/ Monsieur Bastien Jean Marie DANIEL,

demeurant à CASSIS (13260) 2 avenue Monseigneur de Belsunce Résidence l'Ermitage bâtiment B.

Né à MARSEILLE (13000) le 3 mai 1994.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Désignation des parts sociales en nue-propriété

La nue-propriété de trois (3) parts sociales, numérotées de **17 à 19**, entièrement libérées.

Lesdites donations ont été régulièrement acceptées, sont devenues définitives à la date de l'acte notarié susvisé et emportent tous leurs effets à l'égard de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Constatation des donations consenties par Monsieur Bernard DANIEL

L'Assemblée Générale prend acte et constate qu'aux termes de l'acte de donation reçu par **Maître Pierre-François DEBERGUE**, notaire à MARSEILLE, le **21 décembre 2022**, **Monsieur Bernard DANIEL** a procédé à la donation de la **nue-propriété** de parts sociales de la société **SCI 2D**, avec réserve d'usufruit à son profit, au bénéfice des donataires ci-après désignés.

DONATAIRES

1/ Monsieur Adrien Pierre Jean Marie DANIEL

demeurant à **SEVILLE (41018), ESPAGNE, 6 Calle San Florencio,**

Né à **MARSEILLE (13000)** le **26 janvier 1993,**

Célibataire,

Non lié par un pacte civil de solidarité,

De nationalité française,

Non-résident au sens de la réglementation fiscale (article 4 B du Code général des impôts).

Désignation des parts sociales en nue-propriété

La nue-propriété de **cinq (5) parts sociales** numérotées de **1 à 5**, entièrement libérées.

2/ Monsieur Matthieu Jean Marie DANIEL

demeurant à **MARSEILLE 7^e arrondissement (13007), 77 boulevard Tellène,**

Né à **MARSEILLE 6^e arrondissement (13006)** le **14 septembre 1996,**

Célibataire,

Non lié par un pacte civil de solidarité,

De nationalité française,

Résident au sens de la réglementation fiscale (article 4 B du Code général des impôts).

Désignation des parts sociales en nue-propriété

La nue-propriété de **cinq (5) parts sociales** numérotées de **6 à 10**, entièrement libérées.

Lesdites donations ont été **régulièrement acceptées**, sont devenues **définitives** à la date de l'acte notarié susvisé et emportent tous leurs effets à l'égard de la société.

TROISIÈME RÉOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS (CAPITAL SOCIAL)

En conséquence des donations ainsi constatées, l'Assemblée générale décide de **modifier l'article 7 des statuts**, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Article 7 – Capital social

*Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENTS EUROS (200 €)**. Il est divisé en **VINGT (20) parts sociales de DIX EUROS (10 €)** chacune, numérotées de **1 à 20**, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, et réparties comme suit :*

- **Monsieur DANIEL Bernard**
*A concurrence de 10 parts sociales **en usufruit**, numérotées de 1 à 10*
- **Monsieur DANIEL Adrien**
*A concurrence de 5 parts sociales **en nue-propriété**, numérotées de 1 à 5*
- **Monsieur DANIEL Matthieu**
*A concurrence de 5 parts sociales **en nue-propriété**, numérotées de 6 à 10*

- **Monsieur DANIEL Philippe**
A concurrence de 9 parts sociales **en usufruit**, numérotées de 11 à 19
A concurrence de 1 part sociale **en pleine propriété**, numérotée 20
- **Madame DANIEL Sarah**
A concurrence de 3 parts sociales **en nue-propriété**, numérotées de 11 à 13
- **Madame DANIEL Amélie**
A concurrence de 3 parts sociales **en nue-propriété**, numérotées de 14 à 16
- **Monsieur DANIEL Bastien**
A concurrence de 3 parts sociales **en nue-propriété**, numérotées de 17 à 19

SOIT AU TOTAL VINGT PARTS »

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et associés présents.

Monsieur Bernard DANIEL
Gérant - associé

Monsieur Philippe DANIEL
Gérant - associé